



**PRÉFÈTE
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service Loire sécurité risques

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

établi en application de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatifs au Code de la commande publique

Pouvoir adjudicateur

Le directeur Départemental des Territoires de la Nièvre par délégation de Madame la Préfète de la Nièvre (par arrêté préfectoral n° 58-2025-07-21-00007 du 21 juillet 2025).

Objet du marché

Mission de prestations intellectuelles relative à des levés topographiques dans le cadre de l'étude de modélisation hydraulique bidimensionnelle de l'Yonne sur les secteurs de Tannay et Corbigny

Remise des offres

Date et heure limites de réception : **le 31/03/2026 à 17H30**

Obligatoirement sur la plate-forme des Achats de l'État « PLACE » :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Sommaire

1. CONTEXTE, OBJET ET PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE.....	3
1.1 CONTEXTE.....	3
1.2 OBJET DE L'ÉTUDE.....	3
1.3 PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE.....	3
2. CONTENU DE LA MISSION.....	4
2.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	4
2.2 PROFILS EN TRAVERS DE LIT MINEUR ET MAJEUR.....	4
2.3 COUPES D'OUVRAGES HYDRAULIQUES TYPE PONTS /BUSES/PASSERELLES.....	7
2.4 COUPES D'OUVRAGES HYDRAULIQUES TYPE SEUILS/MOULINS.....	9
2.4 COUPES D'OUVRAGES HYDRAULIQUES PARTIELS.....	10
3. SUIVI ET DÉLAI.....	11
3.1 ACCESSIBILITÉ ET AUTORISATIONS.....	11
3.2 DÉLAIS.....	11
3.3 PÉNALITÉS DE RETARD.....	11
4. PRODUCTION ET RESTITUTION.....	12
4.1 DOCUMENTS REMIS.....	12
4.2 FICHIERS INFORMATIQUES.....	12
5. PROPRIÉTÉ ET CONFIDENTIALITÉ.....	13
6. CONSTITUTION DE L'OFFRE.....	14
7. BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES.....	15

1. CONTEXTE, OBJET ET PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

1.1 Contexte

La préfecture de la Nièvre engage en 2026 la révision des Plans de Prévention du Risque inondation (PPRi) de l'Yonne sur les secteurs de Tannay et Corbigny, couvrant au total 23 communes du département de la Nièvre :

Périmètre du PPRi de l'Yonne sur le secteur de Tannay :

- communes d'Amazy, Asnois, Dirol, Flez-Cuzy, Metz-le-Comte, Monceaux-le-Comte, Ruages, Saint-Didier, Tannay et Vignol.

Périmètre du PPRi de l'Yonne sur le secteur de Corbigny :

- communes de Cervon, Chaumard, Chaumot, Chitry-les-Mines, Corbigny, Épiry, Marigny-sur-Yonne, Mhère, Montigny-en-Morvan, Montreuillon, Mouron-sur-Yonne, Pazy et Sardy-les-Épiry.

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission de Référent Départemental Inondation (RDI), la DDT de la Nièvre est chargée d'appuyer le préfet dans la définition de l'aléa inondation permettant d'identifier les enjeux présents sur le territoire inondable.

1.2 Objet de l'étude

Cette mission vise à acquérir des données topographiques pour la réalisation d'une modélisation hydraulique bidimensionnelle sur le périmètre d'étude pour fournir aux acteurs du territoire, des cartographies d'un panel de crues allant d'une crue fréquente à une crue exceptionnelle. Ces cartes permettront ainsi d'améliorer la connaissance de l'aléa et de réviser les PPRi en vigueur, approuvés en 2008.

La mission consiste plus particulièrement à réaliser des levés sur :

- 131 profils en travers du lit mineur des cours d'eau ;
- 88 levés d'ouvrages hydrauliques (moulins, vannages, seuils, ponts, passerelles...)

1.3 Périmètre de l'étude

Comme indiqué dans le contexte de l'étude, le périmètre de l'étude concerne la rivière de l'Yonne du barrage de Panneçière jusqu'à la commune d'Asnois et ses affluents l'Auxois (sur la commune de Ruages) et l'Anguisson (sur la commune de Corbigny).

La cartographie présentant le périmètre de l'étude figure en annexe 1.

2. CONTENU DE LA MISSION

2.1 Présentation générale

La commande topographique inclut :

- Des profils en travers du lit mineur des cours d'eau ;
- Des coupes d'ouvrages hydrauliques,

Les levés seront menés en X, Y, Z et seront restitués sous les référentiels suivants :

- Le système métrique Lambert 93 (RGF93) ;
- Le référentiel IGN69 pour l'altimétrie.

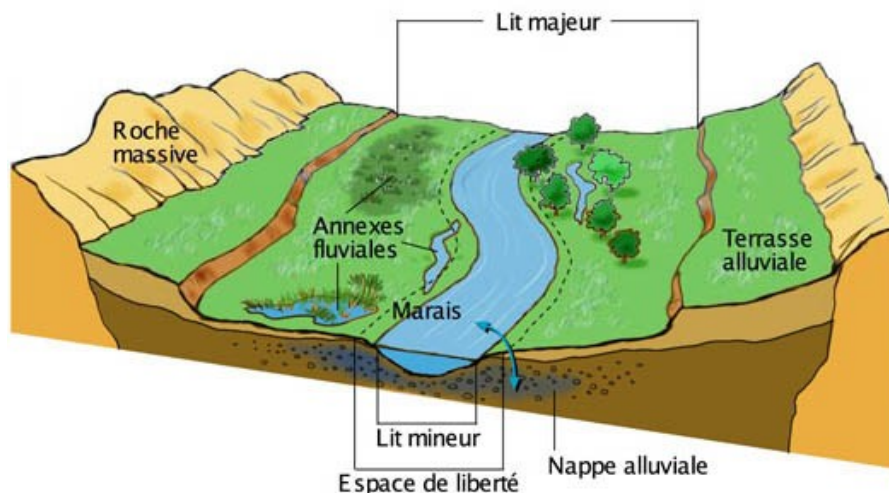
2.2 Profils en travers de lit mineur et majeur

2.2.1 Définition

Le lit majeur est l'espace occupé par la rivière en cas de crue débordante, c'est-à-dire lorsqu'elle passe au-dessus des berges.

Les levés topographiques ont pour objectif majeur d'orienter les choix des scénarii d'aménagement et de permettre la définition de l'impact des aménagements sur les crues.

L'illustration ci-dessous présente une représentation des lits mineurs et majeurs d'un cours d'eau. Selon la topographie (torrent montagneux ou fleuve de plaine), le lit majeur peut donc varier de quelques dizaines de mètres à plusieurs kilomètres.

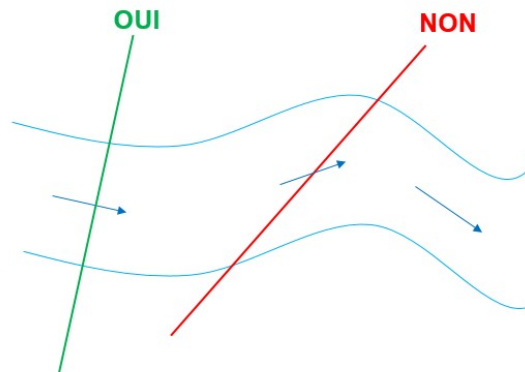


Séparation lit mineur et lit majeur (source : Agence de l'Eau RMC)

2.2.2 Contraintes des levés

Les levés topographiques relatifs aux profils en travers seront effectués de telle sorte qu'ils décrivent le plus fidèlement possible le lit mineur du cours d'eau ou du bief.

Ces levés se feront de la rive gauche vers la rive droite, perpendiculairement à l'écoulement (pas de biais marqué qui fausse la largeur du lit).



Profils en travers perpendiculaires au courant

Cours d'eau < 10m de large : pour chaque profil en travers, on réalisera des levés topographiques (bathymétriques) du fond du cours d'eau (lit mineur) avec au minimum 5 points répartis comme suit :

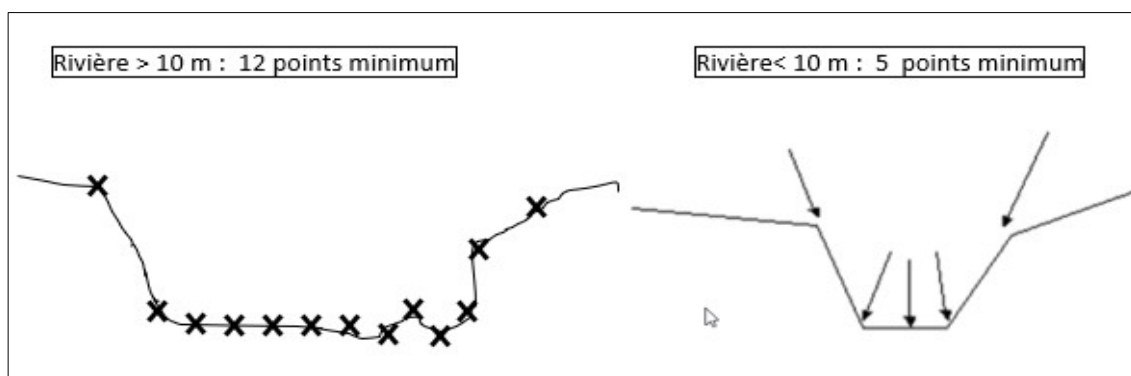
- un point pour le sommet de berge en rive gauche ;
- un point pour le pied de berge en rive gauche ;
- un point pour l'axe du cours d'eau ;
- un point pour le pied de berge en rive droite ;
- un point pour le sommet de berge en rive droite.

Cours d'eau > 10m de large : pour chaque profil en travers, on réalisera des levés topographiques (bathymétriques) du fond du cours d'eau (lit mineur) avec au minimum 12 points répartis comme suit :

- un point pour le sommet de berge en rive gauche ;
- un point pour le pied de berge en rive gauche ;
- A minima 2 points intermédiaires par berge, si celle-ci n'est pas régulière ;
- 8 points au fond du lit ;
- un point pour le pied de berge en rive droite ;
- un point pour le sommet de berge en rive droite.

À noter : en cas d'envasement du cours d'eau, la hauteur de vase sera relevée et indiquée sur le même profil en travers.

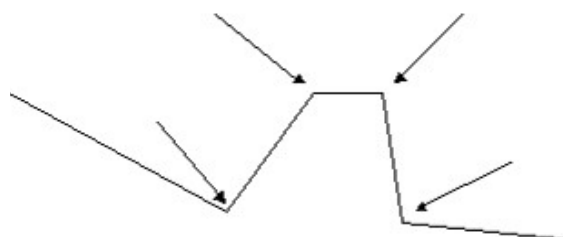
Le schéma ci-dessous représente la localisation des points à lever sur un profil en travers type.



Points minimum à lever

Lorsqu'il y a plusieurs lits d'écoulement au sein d'un même profil (au niveau de l'îlot par exemple), ceux-ci devront tous être levés et consignés au sein d'un seul profil de vallée.

De même, lorsqu'un obstacle important est présent pouvant influencer sur la propagation des eaux (remblais ou merlons), le pied et crête de l'obstacle doivent être levés de chaque côté, soit 4 points minimum.



Remblais : 4 points mini

Points clés du profil en travers sur obstacle

Le profil en travers devra également représenter le niveau d'eau au moment de la campagne, ainsi que la date et l'heure de levé du profil.

Le prestataire calculera également l'abscisse de chacun des profils (abscisse curviligne en suivant l'axe du cours d'eau depuis le profil le plus en amont).

Enfin, le prestataire pourra donc adapter son pas d'espace/nombre de points levés par profils en fonction de la configuration du terrain (points fréquents si nombreuses cassures altimétriques franches, points plus espacés sur des parties très plates).

L'important est de bien représenter la forme du lit et les éléments influençant la propagation des eaux (fossés, digues, remblais, déblais, ...).

2.2.3 Localisations des levés

131 profils en travers sont à lever sur la zone d'étude. Leur localisation figure sur la carte 2 et la couche SIG en annexe.

La couche SIG des profils à lever sera fournie au prestataire au format Shapefile (.shp) .

2.2.4 Rendus

Le rendu comprendra :

- Un plan de synthèse sous format compatible Autocad et sous format pdf, avec une vue en plan et une représentation graphique du profil en travers au 1/50 ou 1/100e, cette représentation se faisant en regardant vers l'aval (rive gauche à droite). Tous les points constituant ces profils seront géoréférencés et leurs altitudes renseignées dans le bloc point topo (pas d'altitude indiquée uniquement sous forme de texte). Les profils seront regroupés dans un calque de polylignes 3D, ne contenant que les profils en travers, afin de permettre un export et traitement SIG rapide et direct (pas de calque lié à un profil particulier ou contenant limite de voirie, mobilier urbain, divers, ...);
- L'abscisse curviligne de chacun des profils (en suivant l'axe du cours d'eau sur l'IGN, l'abscisse zéro étant définie par le profil le plus à l'amont sur le cours d'eau);
- Une restitution des données pour chaque profil en travers sous forme tabulaire, indiquant pour chaque point levé sa distance à la rive gauche et sa cote. La restitution tabulaire des profils en travers se fera au format Excel ou tableur équivalent ;
- **Le nivellement du plan d'eau au moment de la campagne, ainsi que la date et l'heure de levé du profil.**

2.3 Coupes d'ouvrages hydrauliques type ponts /buses/passerelles

Les ouvrages hydrauliques concernés par la réalisation de coupes sont des moulins, des vannages, des seuils, des ponts et des passerelles (parfois de type ouvrage busé). **Ils sont au nombre de 88 et figurent sur la carte 2 et la couche SIG en annexe.**

La couche SIG des ouvrages à lever sera fournie au prestataire au format Shapefile (.shp).

Pour les ouvrages de franchissement, les levés topographiques devront intégrer le(s) radier(s), les culées, le tablier (cote inférieure et supérieure) ou tout autre élément structurant de l'ouvrage.

La coupe de l'ouvrage devra être exhaustive. Il convient que la géométrie de tous les passages disponibles pour l'eau au droit de ces ouvrages soit fidèlement reproduite.

Il ne faut donc pas lever uniquement l'ouvrage mais aussi les éventuels ouvrages de décharge et les caractéristiques du lit mineur où il se trouve : chute ou contre-pente éventuelle entre le fond du lit et le radier de l'ouvrage, les canalisations passant sur

2.4 Coupes d'ouvrages hydrauliques partiels

Pour l'aqueduc de Montreuillon, seules les dimensions et les positions des piles sont demandées (levé dans la limite de 245 m IGN69 (pas d'utilité de lever la cote de tablier)).

Un profil en travers du lit mineur, au droit de l'ouvrage face amont sera également retranscrit sous forme de polyligne 3D.

3. SUIVI ET DÉLAI

3.1 Accessibilité et autorisations

Un courrier attestant de la mission confiée au prestataire, sera fourni par le Maître d'ouvrage au prestataire.

Si besoin, le prestataire peut décaler en amont ou en aval la position des profils en travers si l'accessibilité est plus aisée, tout en veillant à rester raisonnable sur ce déplacement.

Le prestataire devra prévenir à l'avance le Maître d'Ouvrage de sa date d'intervention sur site.

3.2 Délais

Le candidat s'engage à ce que les levés topographiques soient réalisés dans un délai de deux mois après réception de la commande.

La validation par le maître d'ouvrage devra être réalisée dans un délai de 2 semaines après réception des données du prestataire. Si des levés ne respectaient pas le présent CCTP, en particulier en termes d'emprise ou détail, des compléments pourront être demandés, sans revalorisation financière de la prestation.

Le respect de ce délai maximum sera primordial pour la suite de l'étude qui sera réalisée sur la base des levés topographiques.

3.3 Pénalités de retard

Les pénalités de retard seront conformes aux prescriptions du CCAG-PI.

4. PRODUCTION ET RESTITUTION

4.1 Documents remis

Une version informatique des données en format réutilisable, coupes, profils et vues en plan sera envoyé au maître d'ouvrage pour validation.

Les cartouches des documents graphiques devront inclure les logos du maître d'ouvrage, ainsi que la nature du document (provisoire ou final).

4.2 Fichiers informatiques

Les fichiers informatiques devront être fournis sous format dwg Autocad pour les vues en plan, les profils en travers et les coupes. Les vues en plan seront également remis sous un format SIG (compatible QGIS, type shapefile).

Ils devront être exploitables et modifiables, et non simplement lisibles par le Maître d'Ouvrage.

5. PROPRIÉTÉ ET CONFIDENTIALITÉ

L'ensemble des documents sera la propriété du maître d'ouvrage, qui se réserve le droit de décider des modalités de leur diffusion.

Toute publication envisagée par l'entreprise pour son propre usage devra faire l'objet d'une autorisation préalable formelle de la part du maître d'ouvrage.

Toutes les informations remises au maître d'ouvrage ainsi que les documents ne pourront faire l'objet d'une diffusion à des tiers par l'entreprise sous quelque forme que ce soit et pour quelque motif que ce soit.

L'ensemble des données topographiques acquises par le prestataire (et facturées) pour mener à bien cette mission devra être remis au maître d'ouvrage.

6. CONSTITUTION DE L'OFFRE

L'offre du candidat sera constituée :

- du présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) signé ;
- du Bordereau des Prix Unitaires joint signé ;
- d'une note technique justifiant les moyens matériels et humains mis en œuvre pour la bonne réalisation de cette mission.

7. BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Le Bordereau des Prix Unitaires présenté ci-dessous est à compléter et signer pour être annexé à l'offre du prestataire.

Élément	Prix unitaire (€ HT)	Unité	Quantité estimée	Prix total (€ HT)
Profil en travers		U	131	
Levé de passage sous un bâtiment		U	-	
Levé de barrage		U	1	
Levé de moulin		U	18	
Levé de passerelle		U	3	
Levé de vannage		U	1	
Levé de pont		U	37	
Levé de seuil		U	27	
Levé d'aqueduc (partiel)		U	1	
TOTAL (€ HT)				
TVA (20%)				
TOTAL (€ TTC)				